

9 janvier 2023

(23-0255) Page: 1/2

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 6 janvier 2023, est distribuée à la demande de la délégation de la **République de Moldova**. La notification concerne les importations effectuées dans le cadre de contingents tarifaires (**tableau MA:2**) au cours de l'**année civile 2022**.

ACCÈS AUX MARCHÉS: RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Listes se rapportant aux engagements en matière de contingents tarifaires et autres

Code d'identification du contingent tarifaire	Désignation des produits	produits dans la désignation des produits			Année considérée			Montant du contingent pour la période (d'après la section I-B	Importations dans les limites du contingent au cours de la période	Taux d'utilisation ((4/3)*100)	Note
	(d'après la section I-B (ou I-A) de la Partie 1 de la Liste)			Туре	Du	Au		(ou I-A) de la Partie 1 de la Liste)	-		
	1	2						3	4	5	
MDAQ001	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	1701		Civile	01/01/2022	31/12/2022	tonnes	1 000	1 000	100%	PEPS*
MDAQ002	Additionnés d'aromatisants ou de colorants Autres	170191, 170199		Civile	01/01/2022	31/12/2022	tonnes	5 500	5 500	100%	PEPS*
MDAQ003	Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés	1702		Civile	01/01/2022	31/12/2022	tonnes	1 840	1 840	100%	PEPS*

^{*} La répartition des contingents se fait selon l'ordre de présentation des demandes (principe "premier entré-premier sorti" (PEPS))